

# DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

# ENSEMBLE, ON CONTINUE !

## Le 22, on est là !

**1000 DÉLÉGUÉS, DE TOUS LES DÉPARTEMENTS LE  
22 NOVEMBRE, AU MINISTÈRE !**

Depuis six ans le blocage administratif lié à l'action sur la direction et le fonctionnement de l'école gêne l'administration et le ministère. Pourtant, aucun ministère n'a apporté de solutions aux

en place des dernières lois, à cette rentrée, les conditions d'exercice de la direction et le fonctionnement des écoles se trouvent même alourdies et donc détériorées.

Pour le Snuipp-FSU, le dossier doit être réouvert, et des négociations doivent s'engager : c'est une condition de la levée du blocage. Dans l'attente le SNUipp-FSU, et le SGEN-CFDT confirment le mot d'ordre de blocage administratif et prennent l'initiative d'une journée nationale d'actions, le 22 novembre à Paris. Les pressions ministérielles, les menaces de retrait de salaire montrent bien que le conflit est réel. Sur cette question, comme sur celle de la lecture, le ministre serait bien inspiré de répondre sur le fond plutôt que de manier le bâton. Ce qui est déterminant maintenant, c'est le nombre d'écoles impliquées dans le mouvement. Alors en novembre, on bloque et on monte à Paris.

attentes des personnels et des écoles.

Contrairement à ce que répète le ministre actuel, le protocole sur la direction, massivement rejeté, n'apporte aucunement les réponses nécessaires, ni en temps, ni en moyen, ni en terme de reconnaissance de la fonction. Avec la mise

### Ici ou là...

50 % ou plus des écoles qui participent au blocage administratif ... C'est le cas dans l'Ain, dans les Bouches du Rhône, dans la Loire ou la Loire-Atlantique, ailleurs aussi...

De nombreux autres départements recensent plus de 30 % de participants. C'est d'ailleurs le chiffre officiel donné par le Ministère au niveau national. Dans les Côtes d'Armor, le blocage est élargi à la transmission des projets d'école et des résultats aux différentes évaluations. En Savoie, à Nice et dans la Nièvre, les enseignants se réunissent pour décider collectivement de l'attitude à tenir face aux menaces de l'IA. Des actions médiatiques sont envisagées. Inventaire non exhaustif...

### Pressions, Réactions...

La grève administrative, maintenue à cette rentrée, entraîne dans certains départements des réactions fortes de l'administration. C'est la preuve que le mouvement dérange.

Pour créer le rapport de force en notre faveur, pour obliger à la prise en compte de nos revendications, il faut amplifier le blocage. Plus nous serons nombreux à participer à cette action, plus il sera difficile à l'administration de menacer les collègues de sanctions.



# Blocage administratif : ensemble on continue !

Le blocage consiste à priver l'administration de l'Education nationale et les mairies des informations qu'elles demandent aux écoles, sans pénaliser les élèves ou les collègues.

Vous trouverez ci-dessous les consignes qui peuvent bien sûr être adaptées aux situations locales.

## Au jour le jour ...

Bloquer les diverses enquêtes, dont l'enquête n° 19.

Bloquer les prévisions d'effectifs pour la préparation de la rentrée 2007.

Ne pas renvoyer les compte-rendus des diverses réunions institutionnelles (conseils des maîtres, conseil de cycles, conseil d'école, ...)

Ne pas répondre aux courriers écrits ou électroniques.

Ne pas participer aux diverses réunions ou commissions hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail, à l'initiative de l'administration ou la mairie.

## Les évaluations CE1.

A cette rentrée, les écoles sont sollicitées dans l'urgence pour faire remonter un

décompte des élèves ayant passé les évaluations CE1. Le risque d'une instrumentalisation par le ministère n'est pas à écarter. Il n'y a pas d'urgence à renvoyer cette enquête qui n'apporte rien au niveau de la classe et des élèves.

## Pour les écoles concernées par Base Elèves

Dans le cadre du blocage administratif, Base Elèves constitue un élément d'informations précises pour l'administration. C'est pourquoi le SNUipp appelle à :  
Ne pas étendre l'expérimentation (il faut être volontaire pour y participer)  
Neutraliser les champs « *nationalité* », « *RASED* » et « *absentéisme* » pour celles et ceux qui sont déjà dans l'expérimentation.

## Les revendications du SNUipp

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction (pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée par semaine).
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision.
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci.
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations.
- la création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes, intégration d'élèves en situation de handicap...).
- une formation préalable à la prise de fonction.
- l'amélioration de la formation de tous (module travail en équipe, fonctionnement et direction de l'école)
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.



## Le ministère ouvre la discussion... sur les statuts !

Le ministère propose aux organisations syndicales représentatives une « *nouvelle étape de concertation* », avec à l'ordre du jour, fonction et statut du directeur, réseaux d'école, EPEP (écoles fonctionnant sur le modèle des collèges) et conditions d'autonomie des établissements.

La création d'un statut de directeur est souvent mise en avant comme réponse aux problèmes posés sur la direction et le fonctionnement de l'école. Celle d'un statut d'établissement aussi. D'ailleurs la création de statuts spécifiques peut paraître à première vue séduisante et répondre à la légitime nécessité de reconnaissance.

Mais l'écart entre les projets ministériels et les attentes dans les écoles est grand. Quand le ministre cherche à réduire les coûts, trouver un relais hiérarchique dans les écoles, les collègues eux attendent juste les moyens d'assumer leurs missions dans des conditions normales de travail et de rémunération.

Il est à noter qu'à ce jour les moyens en termes de décharges et de financement des mesures à prendre pour améliorer la situation de la direction comme le fonctionnement des écoles ne sont toujours pas prévus.

Et le budget est en cours d'adoption au parlement ! Le ministère ne se prépare-t-il pas à nous payer de belles paroles ? C'est bien le moment d'agir.

**INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE DÉPLACEMENTS : VOIR AVEC LE SNUIPP DE VOTRE DÉPARTEMENT**